

2024/.....  
Parafe

**ARRETE N° 73 /2024**

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A UN ADJOINT – MONSIEUR Cyril GHOZLAND**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le Procès-Verbal général du scrutin du 28 juin 2020 portant renouvellement du Conseil Municipal ;

Vu le Procès-Verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 450 du Conseil Municipal du 5 avril 2024 relative à la cession du lot A issu de la division de la parcelle cadastrée section BB n° 71 nouvellement cadastrée section BB n° 135, autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes permettant de mener à bien la cession concernée ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature à Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est dûment habilité par la présente à signer, en lieu et place du Maire, l'acte notarié à intervenir, conformément aux conditions fixées par la délibération n°450 du Conseil Municipal du 5 avril 2024.

Article 2 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 28 juin 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-077-217703503-20240628-ARRETE\_73\_2